

DEPARTEMENT du PUY-de-DÔME
DELIBERATION du CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION du MOIS de JUIN 2017

SEANCE du MARDI 20 JUIN 2017

MOYENS GENERAUX
Finances et comptes publics

Budget Supplémentaire 2017 du Conseil départemental
(budget principal, budget annexe du site de Charade)

N° 3.17 du bordereau

Séance présidée par Monsieur Jean-Yves GOUTTEBEL
Président du Conseil départemental

Étaient présents :

M. Jean-Yves GOUTTEBEL, Mme Pierrette DAFFIX-RAY, Mme Sylvie MAISONNET, M. Gérard BETENFELD, Mme Dominique GIRON, M. Olivier CHAMBON, M. Bernard SAUVADE, M. Gérard COURTADON, Mme Nadine DÉAT, Mme Marie-Anne BASSET, Mme Valérie BERNARD, Mme Colette BETHUNE, M. Claude BOILON, M. Grégory BONNET, Mme Martine BONY, Mme Jocelyne BOUQUET, M. Jean-Marc BOYER, Mme Nathalie CARDONA, M. Jean-Luc COUPAT, Mme Catherine CUZIN, Mme Caroline DALET, M. Pierre DANIEL, M. Laurent DUMAS, Mme Nicole ESBELIN, Mme Jeanne ESPINASSE, M. Lionel GAY, Mme Jocelyne GLACE-LE-GARS, M. Jacky GRAND, Mme Anne-Marie MALTRAIT, Mme Audrey MANUBY, M. Flavien NEUVY, M. Jean-Philippe PERRET, M. Serge PICHOT, Mme Valérie PRUNIER, Mme Clémentine RAINEAU, M. Patrick RAYNAUD, M. Pierre RIOL, Mme Monique ROUGIER, M. Michel SAUVADE, Mme Elise SERIN, Mme Eléonore SZCZEPANIAK, Mme Bernadette TROQUET.

Absents ou excusés :

M. Alexandre POURCHON, M. Eric GOLD, Mme Elisabeth CROZET, Mme Dominique BRIAT, M. Damien BALDY, M. Bertrand BARRAUD, M. Lionel CHAUVIN, Mme Annie CHEVALDONNÉ, M. Jean-Paul CUZIN, M. Antoine DESFORGES, Mme Manuela FERREIRA DE SOUSA, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, Mme Emilie GUEDOUAH-VALLÉE, M. Florent MONEYRON, M. Lionel MULLER, M. Bertrand PASCIUTO, M. Gilles PÉTEL, Mme Anne-Marie PICARD, M. Jean PONSONNAILLE, Mme Monique POUILLE.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales (troisième partie) et en particulier son article L. 3211-1,

Vu la délibération du Conseil général du 25 mars 2003 décidant, dans le cadre de l'instruction M52 relative à la comptabilité départementale, de voter le budget départemental par nature,

Vu les propositions concernant le projet de Budget Supplémentaire 2017 et la note complémentaire en date du 15 juin 2017,

Vu les dispositions du règlement intérieur de l'Assemblée départementale,

LE PRÉSIDENT AYANT PRÉALABLEMENT

EXPOSÉ

L'instruction interministérielle M52 dispose "le Budget Supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et éventuellement de décrire des opérations nouvelles. Il ne peut être adopté qu'après le vote du Compte Administratif de l'exercice dont il intègre les résultats".

Des états annexes sont également joints : d'une part, une balance générale du Budget Supplémentaire et d'autre part, un état par programme et politique des autorisations de programme (AP) de dépenses et de recettes ainsi que des crédits hors AP.

Le Budget Supplémentaire est l'étape dans le cadre de laquelle est proposée l'affectation des résultats 2016. Une délibération spécifique a été prise lors de cette même session. Le tableau ci-dessous retrace les différentes écritures inscrites au Budget Supplémentaire.

	Résultat de l'exercice 2016 pour le budget principal	Inscription au BS 2017	Résultat de l'exercice 2016 pour le site de Charade	Inscription au BS 2017
Investissement	-25 449 349,51 €	← dépenses au 001 en investissement	-171 760,50 €	← dépenses au 001 en investissement
Inscription en recette au 1068	24 624 053,93 €	← recettes au 1068 en investissement	171 760,50 €	← recettes au 1068 en investissement
Fonctionnement	24 624 053,93 €		171 760,50 €	

CHAPITRE I – BUDGET PRINCIPAL

LES RECETTES

A/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement sont diminuées de **516 601,11 €**.

Politique développement culturel :

Une somme de 60 000 € est attendue de l'Etat, du mécénat des entreprises et du financement participatif des particuliers pour la phase de réalisation d'une œuvre au Musée départemental de la Céramique de Lezoux dans le cadre de l'opération thématique "Percevoir et être touché".

Politique grands projets :

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2016/2020, plusieurs propositions sont présentées :

- un réajustement de l'AP des recettes de mise en valeur des sites de Gergovie et arvernes est demandé (baisse des crédits de paiement de 2017 de 687 500 €) dans l'attente de la signature du plan de gestion en cours d'année 2017,
- une inscription complémentaire 1 144 418 € est proposée sur l'AP liée au financement des projets "Chaîne des Puys-faille de Limagne" au vu des participations connues à ce jour. Une inscription en dépenses est demandée concomitamment.
- l'AP de recettes du projet Temple de Mercure est augmentée de 500 000 € et elle est ajustée en fonction des encaissements perçus et prévisionnels. Les crédits de paiement 2017 sont décalés sur 2019 à hauteur de 400 000 €.

Politique habitat et logement :

L'AP de remboursement de prêts aux particuliers pour l'amélioration de leur habitat est abondée de 3 812 917,74 € afin de prévoir un échéancier de recouvrements liés aux prêts octroyés en 2017 et antérieurement.

Politique insertion et lutte contre les exclusions :

Suite à la révision du Règlement intérieur du Fonds Solidarité Logement (FSL) adoptée à la session de mars 2017, le budget de ce programme doit être adapté :

- pour la garantie locative, lorsque les locataires ne retournent pas leurs contrats de prêts, des prévisions de créances en dépenses et recettes sont inscrites à hauteur 225 000 €,
- des ajustements sont demandés au titre des remboursements de prêts conclus avant 2017 : + 40 000 € et des remboursements de dépôts de garanties : + 17 000 €.

Voirie :

Les CP 2017 liées aux AP de recettes sont abondés par glissement de l'échéancier à hauteur de 41 571,90 €.

Les cessions de matériel "transport" génèrent une recette supplémentaire de 34 000 €.

Politique	CP Hors AP (1)	AP nouvelle	Révision AP	Échéancier prévisionnel des crédits de paiement				Total CP (3 = 1+2)
				2017 (2)	2018	2019	2020 et +	
DEVELOPPEMENT CULTUREL	900,00		60 000,00	60 000,00				60 900,00
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			667,00	-1 268,00	-508,00	826,00	1 617,00	-1 268,00
DEVELOPPEMENT RURAL ET AGRICOLE	7 000,00							7 000,00
DEVELOPPEMENT TOURISME	20 000,00							20 000,00
EDUCATION ET JEUNESSE	27 049,39							27 049,39
ENVIRONNEMENT			49 400,00		49 400,00			0,00
GRANDS PROJETS			1 644 418,00	-994 182,00	608 000,00	1 402 900,00	627 700,00	-994 182,00
HABITAT ET LOGEMENT			3 812 977,74	-7 172,40	889 914,00	761 480,00	2 168 756,14	-7 172,40
INFORMATIQUE ET MOYENS								0,00
INSERTION ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS	282 000,00							282 000,00
VOIRIE	47 500,00		-6 428,10	41 571,90	0,00	-48 000,00		89 071,90
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	384 449,39	0,00	5 561 034,64	-901 050,50	1 546 806,00	2 117 206,00	2 798 073,14	-516 601,11

B/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement sont augmentées de 14 219 515,84 €.

Politique aide sociale :

Un montant de 892 376,90 € est inscrit en recettes de recouvrement sur le programme "hébergement enfance famille". Il résulte d'une sous activité sur 2016 du Centre de l'Enfance et de la Famille (447 083,50 €), d'ALTERIS (200 487,91 €) et de la Maison d'Enfants "Château des Quayres" (244 805,49 €) qui engendre un reversement au budget départemental.

Politique éducation/jeunesse :

Des pénalités vont être perçues à hauteur de 257 000 € dans le cadre du litige concernant le marché Bouygues/accessibilité dans les collèges.

Politique finances :

En prévision de la signature d'une convention dite "convention longue" portant sur la redélégation au Département des compétences transports non urbains et transports scolaires, il convient d'inscrire les crédits nécessaires à la poursuite desdits services jusqu'à la fin de l'exercice 2017.

En matière de transports, les prévisions inscrites au BP couvraient en effet la période allant du 1^{er} janvier au 31 août 2017 (même chose en dépenses).

La compensation prévisionnelle versée par la Région dans le cadre de la convention de délégation relative aux transports est donc augmentée de 10 000 000 €.

Suite aux différentes notifications de l'Etat, plusieurs prévisions de recettes sont ajustées : la DGF est diminuée de 444 600 €, le Fonds de péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) est abondé de 536 000 €, les compensations fiscales sont augmentées de 365 000 €, des crédits sont inscrits concernant la fiscalité directe 1 253 900 € dont 1 126 000 € pour la taxe foncière et 508 000 € pour la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

Politique insertion et lutte contre les exclusions :

La convention signée avec l'Etat conduit au versement d'un montant d'environ 400 000 € au titre du Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI).

Politique transports :

Une inscription de 850 110 € est prévue au titre des transports scolaires et non urbains pour les participations (dont participations des familles aux transports scolaires : 782 466 €) pour, là encore, disposer d'une prévision complète sur toute l'année 2017.

Politique	CP Hors AE (1)	AE nouvelle	Révision AE	Échéancier prévisionnel des crédits de paiement				Total CP (3 = 1+2)
				2017 (2)	2018	2019	2020 et +	
AIDE SOCIALE	879 280,90		-232 060,00	-232 060,00				647 220,90
EDUCATION ET JEUNESSE	266 000,00							266 000,00
ENVIRONNEMENT	75 178,35							75 178,35
FINANCES	11 942 360,00							11 942 360,00
INFORMATIQUE ET MOYENS	740,59							740,59
INSERTION ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS	400 000,00							400 000,00
PATRIMOINE DEPARTEMENTAL	13 029,75							13 029,75
POLITIQUES TERRITORIALES	40 000,00							40 000,00
TRANSPORTS	850 110,00							850 110,00
VOIRIE	-15 123,75							-15 123,75
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	14 451 575,84	0,00	-232 060,00	-232 060,00	0,00	0,00	0,00	14 219 515,84

LES DEPENSES

A/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement sont diminuées de 1 629 840,04 €.

Politique grands projets :

Dans le cadre de la signature de l'avenant à la convention de cofinancement du Très Haut Débit (délibération n° 3.26 prise lors de cette même session), les AP sont augmentées de 11 885 831 €. Les crédits de paiement sont inscrits à hauteur de 622 000 € en 2017.

L'AP du Contrat de Plan Etat-Région liée au financement des projets "Chaîne des Puys-faille de Limagne" est augmentée de 1 344 000 € (cf. § recettes d'investissement).

Politique informatique et moyens :

Dans le cadre du projet de plate-forme de services numériques mutualisés porté par la Médiathèque Départementale, un transfert de 100 000 € en AP est proposé entre les programmes "Schéma départemental de lecture publique" et "outils informatiques de services" afin de procéder à l'achat du logiciel.

Politique insertion et lutte contre les exclusions :

Conformément au nouveau Règlement intérieur du FSL, une AP de 225 000 € (en CP 2017) est créée afin de constater la créance lorsque les contrats de prêts liés aux dépôts de garantie ne sont pas retournés. L'AP liée aux prêts des dépôts de garantie est, quant à elle, diminuée de 537 119 € (- 500 000 € en CP 2017).

Politique patrimoine départemental :

Un complément d'AP de 50 000 € est demandé sur le programme "Hôtel du Département et annexes - travaux imprévus" pour le remplacement du groupe froid de la Chapelle des Cordeliers. Il est compensé par une baisse d'un montant égal sur l'opération relative à la Halle aux Blés.

Des travaux de mise en accessibilité et de sécurisation de la terrasse du 6^{ème} étage de l'Hôtel du Département sont nécessaires. Il est proposé d'inscrire 80 000 € sur le programme "Hôtel du Département/2017" par transfert depuis les programmes "grosses réparations bâtiments administratifs" et "Hôtel du Département/2016".

Afin de lancer la tranche optionnelle des travaux d'isolation thermique par l'extérieur de la gendarmerie d'Arlanc, une inscription de 110 000 € en AP est proposée sur le programme des grosses réparations. Cette inscription est financée par un transfert au sein du même programme.

Politique sports :

Une inscription de 500 000 € en AP est proposée au titre de la réhabilitation de la piscine d'Ambert. Les crédits sont redéployés depuis le programme des Contrats Territoriaux de Développement Durable 2015-2017.

Politiques territoriales :

Une inscription complémentaire de 60 000 € est demandée pour financer la réalisation d'une charte graphique sur le projet Voie Verte et une étude complémentaire pour le projet de Maison de Services Au Public (MSAP) de Saint-Eloy-les-Mines.

Politique voirie :

Les divers apurements d'opérations sur les programmes routiers d'autorisation de programme antérieurs permettent de restituer 301 761,54 € en AP.

Un complément d'AP de 50 000 € est demandé sur le programme d'études afin de lancer une étude visant à qualifier les flux entre le bassin d'Ambert et le département de la Loire.

Politique	CP Hors AP (1)	AP nouvelle	Révision AP	Echéancier prévisionnel des crédits de paiement				Total CP (3 = 1+2)
				2017 (2)	2018	2019	2020 et +	
AIDE SOCIAL	10 000,00							10 000,00
DEVELOPPEMENT CULTUREL			128 412,00	-3 279,00	90 000,00	-30 000,00	71 691,00	-3 279,00
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	5 000,00		-362 700,66	-172 700,66	-20 000,00	-90 000,00	-80 000,00	-167 700,66
DEVELOPPEMENT RURAL ET AGRICOLE			-742 863,25	-798 363,25	-4 500,00	60 000,00		-798 363,25
DEVELOPPEMENT TOURISME			-3 050,00	-3 050,00				-3 050,00
EDUCATION ET JEUNESSE			255 966,55	-284 033,45	340 000,00	200 000,00		-284 033,45
ENVIRONNEMENT			-394 282,45	-46 451,43	234 168,98	-582 000,00		-46 451,43
GRANDS PROJETS			12 527 831,00	-322 200,00	2 329 200,00	2 026 000,00	8 494 831,00	-322 200,00
HABITAT ET LOGEMENT				-363 155,11	209 047,50	154 107,61		-363 155,11
INFORMATIQUE ET MOYENS			109 300,00	9 300,00	100 000,00			9 300,00
INSERTION ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS	123 667,00	225 000,00	-483 000,00	-10 215,00	-176 015,00	-71 770,00		113 452,00
PATRIMOINE DEPARTEMENTAL			-389,80	-3 054,00	2 664,20			-3 054,00
POLITIQUES TERRITORIALES			-537 174,30	-287 174,30	-250 000,00			-287 174,30
RESSOURCES HUMAINES	10 000,00							10 000,00
SPORTS		500 000,00	-1 160,50	163 839,50	185 000,00	150 000,00		163 839,50
VOIRIE			-271 009,85	342 029,66	-856 933,06	-79 106,45	323 000,00	342 029,66
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	148 667,00	725 000,00	10 225 878,74	-1 778 507,04	2 182 632,62	1 737 231,16	8 809 522,00	-1 629 840,04

B/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement sont augmentées de 11 761 996,68 €.

Politique aide sociale :

- Deux nouvelles conventions (cf. délibérations n^{os} 3.36 et 3.37 de cette même session) pour le "Système S" appliqué aux transports scolaires de l'agglomération clermontoise viennent se substituer à la convention initiale. La part solidaire liée à la tarification solidaire intègre la politique aide sociale. Sa prévision est augmentée de 609 820 € afin d'assurer le service jusqu'à la fin de l'année.

- Une inscription de 494 700 € est proposée en faveur du Centre de l'Enfance et de la Famille pour notamment la création d'un 5^{ème} groupe de 5 enfants au sein de la pouponnière.

- Concernant l'accueil des Mineurs Non Accompagnés, plusieurs inscriptions sont proposées à ce projet de BS pour un total de 1 137 000 € :

- Le financement de conventions d'hébergement avec différents organismes : association CE-Cler pour l'accueil de 56 Mineurs Non Accompagnés (524 000 € cf. délibération n° 1.02 de cette même session), Corum Saint-Jean (54 000 €), ANEF (ajustement à la baisse pour 109 000 €).
- Par ailleurs, une inscription de 668 000 € devrait permettre d'assurer l'hébergement d'urgence en hôtel.

Parallèlement à ces inscriptions, des diminutions de crédits sont inscrites. Le BP 2017 prévoyait un budget de 500 000 € pour financer une suractivité en 2016 de l'hébergement enfance. Celle-ci n'ayant pas eu lieu, les crédits sont diminués d'autant. En outre, la masse salariale des assistants familiaux est réduite de 317 000 € au regard de la consommation actuelle de ce budget.

Politique grands projets :

Suite à la confirmation par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) du non-assujettissement de la subvention forfaitaire d'exploitation versée à TC Dôme à la TVA, une diminution de 4 149 828 € en AE (- 123 246,70 € en CP 2017) est prévue.

Politique insertion et lutte contre les exclusions :

Le Programme Départemental d'Insertion est réduit de 32 221 € au profit des actions d'insertion en matière de logement.

Une AE de 50 000 € est créée au titre des cautions différées attribuées aux bailleurs à la sortie du locataire dans le cadre du FSL.

Politique transports :

Afin d'assurer les services des transports scolaires et des transports non urbains jusqu'à la fin de l'exercice 2017, une inscription de 10 181 903 € est prévue. Des recettes à hauteur de 10 850 110 € sont inscrites concomitamment (cf. paragraphe sur les recettes de fonctionnement).

Politique	CP Hors AE (1)	AE nouvelle	Révision AE	Échéancier prévisionnel des crédits de paiement				Total CP (3 = 1+2)
				2017 (2)	2018	2019	2020 et +	
AIDE SOCIALE	1 501 394,67		-16 566,00	15 434,00	-16 000,00	-16 000,00		1 516 828,67
DEVELOPPEMENT CULTUREL	8 810,00		-20 272,83	-20 272,83				-11 462,83
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	31 260,00							31 260,00
DEVELOPPEMENT TOURISME	2 500,00		-14 105,60	-14 105,60				-11 605,60
DEVELOPPEMENT RURAL ET AGRICOLE	-34 991,00		-11 990,86	-3 790,86	14 800,00	-13 000,00	-10 000,00	-38 781,86
EDUCATION ET JEUNESSE				92 000,00	-92 000,00			92 000,00
ENVIRONNEMENT	-2 500,00		-3 600,50	-378,50	-3 222,00			-2 878,50
FINANCES	30 000,00							30 000,00
GRANDS PROJETS	30 000,00		-7 927 777,00	-118 246,70	117 288,40	-897 225,90	-7 029 592,80	-88 246,70
HABITAT ET LOGEMENT	2 129,71							2 129,71
INSERTION ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS	10 850,79		50 000,00	50 000,00				60 850,79
TRANSPORTS	10 181 903,00							10 181 903,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	11 761 357,17	0,00	-7 944 312,79	639,51	20 866,40	-926 225,90	-7 039 592,80	11 761 996,68

L'EQUILIBRE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

En section de fonctionnement, l'autofinancement est augmenté de 2 457 519,16 €.

En section d'investissement, la hausse de l'autofinancement cumulée à l'excédent de financement déduit de l'affectation du résultat 2016, permet de baisser l'emprunt de 2 745 462,51 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
	11 761 996,68	14 219 515,84
	HAUSSE DE L'AUTOFINANCEMENT	
	2 457 519,16	

SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
	-1 629 840,04	-516 601,11
	EXCÉDENT DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	
	1 113 238,93	
	AFFECTATION DU RESULTAT	
	25 449 349,51	24 624 053,93
	HAUSSE DE L'AUTOFINANCEMENT	
	2 457 519,16	
	BAISSE DE L'EMPRUNT VOTÉ	
	-2 745 462,51	

CHAPITRE II – BUDGET DU SITE DE CHARADE

LES DEPENSES

⇒ LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement diminuent de 30 000 €.

Un transfert de 30 000 € est effectué à partir du programme "voirie" sur la section de fonctionnement, en vue de la prise en charge des permanences réalisées sur le site de Charade par le SDIS (25 000 €) et du financement d'actions de communication non prévues au Budget Primitif (5 000 €).

Politique	CP Hors AP (1)	AP nouvelle	Révision AP	Echéancier prévisionnel des crédits de paiement				Total (3 = 1+2)
				2017 (2)	2018	2019	2020	
VOIRIE	-30 000,00							-30 000,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	-30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-30 000,00

⇒ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 30 000 € (cf. paragraphe ci-dessus).

Politique	CP Hors AE (1)	AE nouvelle	Révision AE	Echéancier prévisionnel des crédits de paiement				Total (3 = 1+2)
				2017 (2)	2018	2019	2020	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	20 000,00	29 820,00		10 000,00	19 820,00			30 000,00
INFORMATIQUE ET MOYENS	300,00							300,00
PATRIMOINE DEPARTEMENTAL	-300,00							-300,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00

L'EQUILIBRE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

L'autofinancement de la section de fonctionnement diminue de 30 000 €. En investissement cette diminution est compensée par un excédent de financement. L'équilibre du budget ne fait donc pas appel à la subvention d'équilibre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DÉPENSES	RECETTES
	30 000,00	0,00
	BAISSE DE L'AUTOFINANCEMENT	
	-30 000,00	

SECTION D'INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES
	-30 000,00	0,00
	EXCEDENT DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	
	30 000,00	
	AFFECTATION DU RESULTAT	
	171 760,50	171 760,50
	BAISSE DE L'AUTOFINANCEMENT	
	-30 000,00	

Sur proposition du Vice-Président délégué du Conseil départemental en charge des moyens généraux et du Rapporteur Général du Budget,

Après en avoir délibéré en séance publique, le quorum étant atteint,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PUY-DE-DÔME

DÉCIDE

à la majorité des suffrages exprimés, les Conseillers départementaux du groupe d'Union des Républicains ayant voté contre,

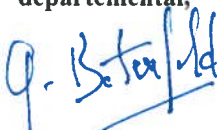
- **d'adopter** le Budget Supplémentaire 2017, par nature, par chapitre et sans crédits spécialisés, pour les montants indiqués sur la présentation agrégée jointe en annexe à la présente délibération, selon les balances générales également jointes en annexe.

Ce Budget Supplémentaire s'équilibre, pour le budget principal et pour le budget annexe du site de Charade, en mouvements budgétaires, à la somme de **47 535 328,55 €**.

- Le budget principal s'équilibre, en mouvements budgétaires, pour la section de fonctionnement à la somme de 18 894 114,35 € et en section d'investissement à la somme de 28 499 011,72 €, soit au total une somme de **47 393 126,07 €**.
- Le budget annexe du site de Charade s'équilibre, en mouvements budgétaires, pour la section de fonctionnement à la somme de 220,99 € et pour la section d'investissement à la somme de 141 981,49 €, soit au total une somme de **142 202,48 €**.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° le
Publication le
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Clermont-Ferrand, le
P/le Président du Conseil départemental,
Signé : Gérard BETENFELD
Claude BOILON

**Par délégation du Président,
le Vice-Président du Conseil
départemental,**


Gérard BETENFELD

le Rapporteur Général du Budget,

Claude BOILON

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération BS 2017 CD63

Date de transmission de l'acte : 03/07/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 03/07/2017

Numéro de l'acte : 17_02571 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 063-226300010-20170620-17_02571-DE

Date de décision : 20/06/2017

Acte transmis par : Pierre JARSAILLON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
